

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de la société d'économie mixte des Bauges
Modification de la délibération n° 018-17 C du 9 janvier 2017

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Tumar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération **n° 153-17 C**

objet **RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de la société d'économie mixte des Bauges**

Modification de la délibération n° 018-17 C du 9 janvier 2017

Xavier Dullin, président, rappelle que par délibération du 9 janvier 2017, le Conseil communautaire a désigné Pierre Hemar pour représenter Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de la société d'économie mixte des Bauges, qui a pour objet l'exploitation des équipements touristiques et de loisirs du Margériaz et des Aillons.

Pierre Hemar étant atteint par la limite d'âge statutaire des administrateurs de sociétés, il est proposé de le remplacer par Benoît Perrotton.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 018-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : décide de ne pas procéder au scrutin secret,

Article 2 : désigne Benoît Perrotton pour représenter Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de la société d'économie mixte des Bauges.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 153-17 C

Objet de l'acte : RS - Désignation du représentant de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de la société d'économie mixte des Bauges
Modification de la délibération n° 018-17 C du 9 janvier 2017

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19424H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19424H1

Date de transmission en Préfecture : 19 mai 2017

Date de réception en Préfecture : 19 mai 2017